



La certification de niveaux.

Aspect pédagogique des plongées de réadaptation.

Mémoire d'admission au collège des instructeurs régionaux CTR-CA.

Rédigé sous la direction de :

Raymond LEFEVRE IN N° 57

&

Eric ALBEROLA IR N° 48

1	Introduction	4
1.1	Sujet.....	4
1.2	Analyse du sujet :	4
1.3	Motivation pour le sujet	4
1.4	Existe-t-il des moyens d'évaluer les connaissances ?	6
1.4.1	Le passeport, la carte CMAS.....	6
1.4.2	Carnet de plongeur	6
1.5	La situation.....	6
1.5.1	En plongée.....	6
1.5.2	Ailleurs : Dans d'autre domaine.....	7
1.6	L'idée à développer (souhait).....	7
1.7	Les demandeurs.....	7
1.7.1	Les centres :.....	7
1.7.2	Les plongeurs :	8
2	La certification de niveaux: Utopie?	9
2.1	Réflexion = Etat de l'art	9
2.2	Prérogatives selon l'arrêté de 1998, modifié en 2000.....	9
2.3	Prérogatives couramment exploitées en CTR-CA	9
2.4	Evaluation courante.....	10
2.5	Commentaires sur ce tableau :	10
2.6	Ecart courant entre l'évaluation « Examen » et les prérogatives.	12
2.7	Points de départ	13
2.8	Idées générales de mon mémoire – Propositions pour la certification de niveaux ..	14
2.9	Objectif général	14
2.10	Le niveau I.....	15
2.10.1	Hypothèse / Point de départ :	15
2.10.2	Les principaux « Oublis» des formations antérieures :.....	15
2.10.3	Proposition d'enseignement pour la Certification du niveau I :.....	15
2.10.4	Critères d'évaluation	16
2.10.5	Causes d'échec	17
2.11	Le niveau II	18
2.11.1	Hypothèse / Point de départ :	18
2.11.2	Les principaux « Oublies» des formations antérieures :	18
2.11.3	Proposition d'un enseignement pour la Certification du niveau II :	18
2.11.4	Critères d'évaluation	20
2.11.5	Causes d'échec	21
2.12	Le niveau III	22
2.12.1	Hypothèse / Point de départ :	22
2.12.2	Les principaux « Oublies» des formations antérieures :	22
2.12.3	Proposition d'un enseignement pour la Certification du niveau III :.....	23
2.12.4	Critères d'évaluation	25
2.12.5	Causes d'échec	25
2.13	Le niveau IV.....	27
2.13.1	Hypothèse / Point de départ :	27
2.13.2	Les principaux « Oublies» des formations antérieures :	27
2.13.3	Critères d'évaluation	30
2.13.4	Causes d'échec	31

2.14	Généralités.....	32
•	Conclusion / recommandation.....	33
3	Annexe A.....	34
3.1	Proposition de définition de l’usage du certificat de Niveau :	34
3.1.1	Le cadre	34
3.1.2	Justifications des choix.....	36
3.1.3	Les avantages d’un tel certificat de niveau	36
4	Annexe B.....	37
4.1	Sondage en Cote-d’Azur	37

1 Introduction

1.1 Sujet

Candidature présentée à la réunion de collège de Novembre 2003 à Saint MANDRIER, le sujet retenu est : « **La certification des niveaux** ». En fait un cycle de remise à niveau. Ce sujet est accepté à condition de l'orienter sur l'**aspect pédagogique des plongées de réadaptation (du N1 au N4)**.

1.2 Analyse du sujet :

✚ Limité à la pédagogie des plongées de réadaptation : préparatoire & pratique.

Pas de théorie à aborder => C'est je pense une limitation trop stricte ! Même si le sujet ne l'intègre pas, une remise à niveau doit inclure la partie théorique. Un parallèle sera fait quand cela se justifie, quand cela est nécessaire (Poumon ballast ou stabilisation avec Archimède ou Mariotte, ...).

✚ Mots clefs :

- Certification (donc mise à jour d'acquis ancien, évaluation avant tout exercice)
- Pédagogie
- Réadaptation

1.3 Motivation pour le sujet

✚ Pas / Peu de langage commun pour les réadaptations,

✚ Etablir un cursus « universel » de remise à niveau des plongeurs,

✚ Peu de personnes parlent le même langage. Dans tous les cas figure il n'y a pas / peu de mise en commun des connaissances, ni de « standard » établi.

✚ Décalage entre les évaluations et les prérogatives : Des plongeurs sont formés aux niveaux et évalués dans un espace plus restreint que ne le permet leurs prérogatives :

- N II formé dans -20 avec prérogatives d'être encadré sur -40,
- N III formé dans -40 avec une prérogative d'autonomie à -60,
- N IV pour lequel l'évaluation ne porte que rarement sur la conduite de palanquée ... qui est pourtant la prérogative principale !

✚ Des prérogatives acquises avec le niveau ne sont jamais ou très rarement évaluées :

- Autonomie, orientation & gestion d'une plongée pour les N II & N III
- Conduite de palanquée du N IV,
- Comportement à -60m pour les N III,
- / ... /

✚ Comment « mesurer » le vécu des gens, de leurs aptitudes, autrement que par le discours de nos élèves ... (Evaluation très limitée & très peu fiable !)

✚ Comment mesurer une expérience en regard des prérogatives associées au niveau ?

✚ Légalement, brevet acquis « à vie » ; Jamais de remise en cause et ce pour tous les niveaux.

- ✚ Corollaire : Soucis de responsabilité de chacun en fonction des niveaux du à l'inconscience des plongeurs et ceci implique une responsabilité « accrue » des DP¹ qui établissent les palanquées.
- ✚ Pas d'expérience minimum requise. Pour le passage de niveaux, du niveau I à IV, la réglementation fédérale n'impose pas de minimum,
 - Pour le passage de l'initiateur un minimum d'expérience est demandé après obtention du N II, sans limite de temps,
 - Pour le passage du MF2 un minimum de temps est demandé sans minimum d'expérience,
 - / ... /

Quelques soit le cas de figure,
il n'est jamais demandé
un minimum d'expérience,
sur un temps donné afin de garantir
le niveau du dernier brevet acquis.

La seule exception pour la plongée,
est l'engagement volontaire,
auquel s'astreignent les Instructeurs
au sein de leur collège !

- ✚ Souhait de trouver un moyen « commun » « universel » et efficace de complément de formation adapté pour plonger en CTR-CA,
- ✚ Aucune unité face à cette situation (cf sondage fait !).
- ✚ Souhait de faire coller au plus près une évaluation en regard de l'ensemble des prérogatives d'un niveau,
- ✚ Tout le monde constate la disparité des niveaux réels des plongeurs, tout le monde s'en plaint, mais pour l'instant aucun outil universel ne nous permet de palier ces manques ! Une meilleure estimation des capacités réelles de nos plongeurs aurait pourtant bien des avantages :
 - Minimisation des risques ; Structure d'Accueil [SA],
 - Obligation de moyens [SA],
 - Offre d'encadrement plus adapté pour un intérêt maximum de la plongée ; Plongeur [P] & [SA],
 - Site plus adapté [SA, P],
 - Encadrements adaptés ; [SA], [P],
 - Motivation, intérêt des plongeurs ; [P],
 - Profils de plongeurs très variables :
 - Réguliers versus occasionnels,
 - Sportifs versus sédentaires,
 - Jeunes versus moins jeunes,
 - / ... /

¹ DP : Directeur de plongée.

1.4 Existe-t-il des moyens d'évaluer les connaissances ?

1.4.1 Le passeport, la carte CMAS.

Donnent l'information ponctuelle sur le niveau maximal obtenu en condition d'examen. Cet acquis peut être ancien. Aucune information n'est disponible quant à l'expérience qui y est associée². La mise en ligne des licences et des renseignements sur les plongeurs est un énorme plus pour le contrôle des niveaux (contrefaçon de diplôme). Cela donne la mesure du savoir faire pas du savoir être.

1.4.2 Carnet de plongeur

Donne une «Garantie» d'une expérience, d'un vécu, Bien souvent mal rempli, pas rempli ou rempli après coup en « dépilant » les paramètres annoncés par l'ordinateur. L'usage plus répandu de l'ordinateur fait que le temps noté dans les carnets devient de plus en plus souvent le temps total de plongée paliers inclus. Plus les plongeurs avance en expérience et moins ils remplissent leur carnets. Pas de remise à niveau sauf rare exception³ /.../

Bref le carnet n'est pas un outil efficace de mesure dans l'état actuel des choses.

1.5 La situation

1.5.1 En plongée

- Formation en période bloquée (majoritairement en CTR-CA),
- Pas de remise à niveau proposée même dans le cadre d'un volontariat, ou de façon très rare et locale. Le meilleur exemple : Qu'en est-il de la reprise d'activité à chaque début de saison ? Tous plongeurs et tous niveaux confondus ? Toutes les prérogatives sont-elles évaluées ?
- Pas / peu de contrôle des connaissances, du savoir faire, (sorte de validation des acquis par l'expérience),
- Diplômes acquis à vie, pas de remise en cause, /.../ pourtant ;
 - Les gens évoluent : Age, Santé, Physionomie : Poids, musculature, handicap /.../
 - La pratique évolue : Régularité des activités physiques, Régularité de la pratique de la plongée, /.../ du à l'évolution de la vie de plongeurs.
 - Défaillance de la mémoire quand un élément n'est pas utilisé couramment !
 - Les techniques évoluent : Air versus Nitrox, Ordinateur au lieu des tables, Perte de la réserve au profit du manomètre, /.../
 - Les contenus de formations évoluent : Plus de décapelage au fond pour les Niveaux I, Critères de la DTH du MF1, /.../
 - Les matériels évoluent : Détendeurs plus perfectionnés, Gilet à la place de la bouée, Gilet à système pneumatique, Gilet à volume dorsal, petit ou gros volume, Vêtements secs, /.../
 - Les comportements évoluent : Plongeurs souvent plus assistés maintenant, Plongeurs souvent moins autonomes, Plongeurs en attente de prestations

² J'ai eu cet été un stagiaire N IV qui avait à l'entrée en stage un carnet de 20 plongées. Toutes étaient notées. Comment peut-on dans ce cas avoir une expérience suffisante de guide de palanquée ? Ou les aptitudes à -40 mètres ?

³ Il nous est tous arrivé d'avoir un plongeur n'ayant manifestement plus de niveau et pour lequel une grosse remise à niveau était nécessaire. Alors pourquoi ne pas « organiser », « structurer » ces remises à niveau ?

Commerciales - sans contre partie, par opposition aux participations en milieu associatif. Sachant que même en milieu associatif, les plongeurs deviennent de plus en plus « consommateur » : Pas d'implication dans le tissu associatif ... !

1.5.2 Ailleurs : Dans d'autre domaine

1.5.2.1 Permis de conduire automobile :

- Formation en période bloquée ou long terme (conduite accompagnée),
- Contrôle permanent (Radar, contrôle routier, ...), rachat de points par des stages ou formations, Peur du gendarme !
- Remise en cause par les contrôles si infraction grave,
- Visite médicale régulière pour les professionnels,
- Depuis peu, on parle de contrôle médical en fonction de l'âge !

1.5.2.2 Brevet de pilote d'Avion

Pour les titulaires du brevet de pilote d'avion privé : besoin d'un minimum d'heures annuel pour conserver son brevet. Si ces heures ne sont pas faites : besoin d'une nouvelle qualification. De l'avis des pilotes, ces vingt heures sont un strict minimum « juste pour se faire peur » !

1.5.2.3 Organisations professionnelles

Dans toutes « activités professionnelles » dans les structures organisées, la mesure du travail se fait par une évaluation annuelle, un entretien, ... Cela permet de recadrer la personne. Un seul but : l'optimisation des compétences de chacun(e).

1.6 L'idée à développer (souhait)

Développer un MOYEN NORMALISE, EFFICACE et PRATIQUE,
pour garantir à nos plongeurs VOLONTAIRES,
une remise à niveau, à jour de l'état de l'art,
pour une pleine jouissance de leur prérogative,
en TOUTE SECURITE,
pour eux même comme pour leurs collègues de palanquée.

1.7 Les demandeurs

1.7.1 Les centres :

- Garantie des niveaux de compétences (Obligation de moyen),
- Capacité à faire des palanquées plus cohérentes, en dehors de la seule information « officieuse », « biaisée » du comportement des plongeurs en palanquée (sécurité pour tous, plaisir à plonger),
- Confiance dans la maîtrise du comportement des gens du à leur expérience, leur « savoir être » pour reprendre une formulation du carnet du moniteur,
- Simplifications pour le Directeur de plongée [DP] pour la constitution des palanquées. Permet aussi dans l'absolue que tous P5 ou E3 puisse constituer ces palanquées avec les informations données par le certificat de niveau des plongeurs, (Possibilité pour le DP de déléguer la constitution des palanquées).
- Plus grande sécurité grâce à la cohésion des palanquées,

1.7.2 Les plongeurs :

- Palanquées plus homogènes,
- Plus de plaisirs à plonger entre personnes de même niveaux « réel ». Il peut arriver qu'un niveau « papier » ne corresponde pas aux prérogatives de la personne : Evolutions des personnes & des techniques

2 La certification de niveaux: Utopie?

2.1 Réflexion = Etat de l'art

Mon but n'est pas de critiquer une organisation qui a fait ces preuves, qui dans les grandes lignes fonctionne parfaitement. Mon idée n'est pas non plus de revoir ou créer un « examen bis » en modifiant des critères d'évaluation ou des examens eux même.

Mon souhait est d'étudier la faisabilité et l'utilité d'un certificat de niveau. En quoi cela consisterait-il ? Pouvoir proposer à nos plongeurs diplômés et volontaires des contrôles et mises à jour de leur connaissance de la pratique de la plongée. Ces connaissances devant être nécessaires et suffisantes pour exploiter en toute sécurité l'ensemble des prérogatives de leur niveau.

2.2 Prérogatives selon l'arrêté de 1998, modifié en 2000

Niveau I	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la limite des -10 mètres, autonomie en équipe. E3 & P4 (équipé) en surface. • Dans l'espace médian, Evolution en palanquées (4x P1), encadrées par N IV mini + P4 éventuel en serre-file.
Niveau II	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'espace médian, Evolution autonome en équipe ou en trinôme. • Dans l'espace lointain, Evolution en palanquées (4x P2), encadrées pas N IV mini.
Niveau III	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la limite de -60 mètres autonomie.
Niveau IV	<ul style="list-style-type: none"> • GdP⁴ pour des N I dans l'espace médian (Jusqu'à 4xP1), • GdP pour des N II dans l'espace lointain (Jusqu'à 4xP2), • Dans la limite de -60 mètres autonomie⁵. • / . . . / Mais aussi pré-requis au MF1 !

2.3 Prérogatives couramment exploitées en CTR-CA

Niveau I	Dans la limite des -10 mètres, autonomie en équipe. E3 & P4 (équipé) en surface. Dans l'espace médian, Evolution en palanquées (4x P1), encadrées par N IV mini + P4 éventuel en serre-fils.
Niveau II	Dans l'espace médian, Evolution autonome en équipe ou en trinôme. Dans l'espace lointain, Evolution en palanquées (4x P2), encadrées pas N IV mini.
Niveau III	Dans la limite de -60 mètres autonomie.
Niveau IV	GdP pour des N I dans l'espace médian (Jusqu'à 4xP1), GdP pour des N II dans l'espace lointain (Jusqu'à 4xP2), Dans la limite de -60 mètres autonomie.

⁴ GdP : Guide de palanquée.

⁵ Même si ce point n'est pas la principale prérogative du N IV, elle est une nouvelle prérogative pour un N II accédant au N IV.

2.4 Evaluation courante

Niveau I	C1-a : Utiliser le matériel C1-b : Comportement et gestes techniques en surface C2 : Immersions et retours en surface C3 : Maitrise de la ventilation C4 : Réactions aux situations C5 : Autonomie (facultative) C6 : Connaissances théoriques
Niveau II	C1-a : Utiliser le matériel C1-b : Comportement et gestes techniques en surface C2 : Immersions et retours en surface C3 : Maitrise de la ventilation C4 : Réactions aux situations C5 : Autonomie C6 : Connaissances théoriques
Niveau III	C1-a : Utiliser le matériel C1-b : Comportement et gestes techniques en surface C2 : Immersions et retours en surface C3 : Maitrise de la ventilation C4 : Réactions aux situations C5 : Autonomie C6 : Connaissances théoriques
Niveau IV	C1 : Démonstrations techniques C2 : Immersions et retours en surface C3 : Maitrise de la ventilation C4 : Réactions et interventions de guide de palanquée C5 : Comportement général de guide de palanquée ⁶ C6 : Condition physique C7 : Connaissances théoriques

2.5 Commentaires sur ce tableau :

La formation de Niveau I, est celle qui s'approche le plus des prérogatives qu'exploitent le plongeur. Ceci du au fait que la maitrise des techniques élémentaires de la plongée est aussi la base de la pratique de l'activité. La différence la plus importante vient de la non évaluation du comportement en palanquée de plongeur de Niveau I, mais ceci s'acquière aussi et surtout avec l'expérience.

La formation de Niveau II, est très fortement orientée vers la maitrise technique comme l'assistance ou le sauvetage au Gilet ; C'est la difficulté d'ailleurs de ce niveau. Le travail de l'autonomie dans l'eau est souvent survolé voir absent. Ce point est plus acquis par l'expérience que sanctionné à l'examen. Peu de Niveau II auront eu préalablement à leur diplôme, d'expérience ou ils auront eu la charge de l'orientation ou de la gestion de l'air comme s'ils étaient en situation

⁶ Compétence 5 = Dixit le manuel du moniteur version de Juin 2005 : « Non évalué à l'examen final : attesté par un E3 minimum. Cet E3 doit avoir été membre de la palanquée dirigée par le candidat P4 à plusieurs reprises. »

de palanquée autonome. D'autre part la formation au Niveau II se déroule dans l'espace médian et non dans l'espace lointain ou le Niveau II à la prérogative d'évoluer en palanquée.

La formation de Niveau III est comparable à celle des Niveau II : Très fortement orientée vers la maîtrise de l'assistance ou du sauvetage au Gilet à 40 mètres, ainsi que le comportement à 40 mètres. Mais le travail de l'autonomie dans l'espace lointain et au-delà, est souvent survolé voir absent. La formation du Niveau III se déroule dans l'espace lointain pour une prérogative d'évolution en palanquée dans la limite de 60 mètres. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait qu'un enseignement au-delà des 40 mètres doit être réalisé par un E4 !

La formation de Niveau IV, « ressemble » elle aussi à celle des deux niveaux précédents. Très fortement orientée vers la maîtrise des techniques : l'assistance ou du sauvetage au Gilet, le comportement à 40 mètres, le mannequin ainsi que l'apnée (sans doute les quatre difficultés « ressenties » du N IV). Le travail de Guide de palanquée ne fait trop souvent l'objet « que » d'une signature de compétence, d'un cours théorique, /.../ quand il ne s'agit pas d'une signature de complaisance. Peu de Niveau IV auront eu préalablement à leur diplôme, d'expérience ou ils auront eu la charge de palanquées ; Ils sont même parfois sans expérience d'autonomie en temps que Niveau II⁷ ... !

D'une façon générale, le décalage entre les évaluations et les prérogatives peut s'expliquer par des raisons de sécurité : maîtrise du gilet, de la RSE, /.../

Ma réflexion : Avec des plongeurs expérimentés, faut-il mieux un N IV moyennement formé à la conduite de palanquée mais maîtrisant parfaitement les sauvetages ou un N IV parfaitement formé à la conduite de palanquée qui fera toujours tout pour ne jamais se trouver dans une situation délicate ? Cette réflexion s'adapte aussi aux autres niveaux. Combien de plongeurs ont exploité leur maîtrise du sauvetage en condition réelle ?

⁷ Comment justifier d'une expérience probante avec 20 à 30 plongées lors du début de stage de Niveau IV ?

2.6 Ecart courant entre l'évaluation « Examen » et les prérogatives.

	= Examen =	= Prérogatives =	= Delta =
Niveau I	Orienté vers une « initiation » aux techniques de la plongée.	Doit être capable d'une bonne maîtrise de la plongée dans le cadre d'une palanquée encadrée.	Ecart « faible ». Seul bémol : Peu de place pour le comportement en palanquée.
Niveau II	Dominé par l'enseignement du gilet pour l'assistance / sauvetage sur 20 mètres. Autonomie « traitée » le plus souvent sous un aspect théorique. Pas d'évaluation du comportement en palanquée à -40 mètres	Autonomie dans l'espace médian. Evolution en palanquée dans l'espace lointain.	Ecart relativement important : Autonomie peu / pas / jamais évaluée. Comportement à -40 mètre inconnu. Fait plus l'objet d'une adaptation à la profondeur.
Niveau III	Dominé par l'enseignement du gilet pour l'assistance / sauvetage sur 30 mètres & 40 mètres et comportement à -40 mètres.. Autonomie « traitée » le plus souvent sous un aspect très théorique. Pas d'évaluation du comportement en palanquée à -60 mètres	Autonomie dans la limite de -60 mètres.	Ecart relativement important : Autonomie peu / pas / jamais évalué. Comportement à -60 mètres souvent inconnu. Fait le plus souvent l'objet d'une adaptation à la profondeur.
Niveau IV	Dominé par l'enseignement des gestes techniques. Notion de Guide de Palanquée non évaluée en examen & souvent traité sous un aspect théorique. Pas d'évaluation du comportement à -60 mètres	GdP pour des N I dans l'espace médian (Jusqu'à 4xP1), GdP pour des N II dans l'espace lointain (Jusqu'à 4xP2), Autonomie dans la limite de -60 mètres.	Ecart relativement important : GdP pas évalué en examen. Comportement à -60 mètres souvent inconnu. Ne fait même pas l'objet d'une adaptation à la profondeur.

2.7 Points de départ

Il existe des acquis qu'il faudra mesurer,

Il existe un « savoir faire » ancien dont il faut mesurer le « savoir être »

Il existe (sans doute / sûrement ?) des erreurs de comportement à corriger ! (Mauvaises habitudes, contre informations par articles de presse, forum Internet, ...)

Les points communs avec l'enseignement « traditionnel »	Les différences avec l'enseignement « traditionnel »
<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation de moyen, • La sécurité, • La démarche pédagogique à ceci prêt que tout est acquis ET à rafraîchir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquis / pré requis ??? • Officiellement les plongeurs ont le niveau. Il est donc possible d'exploiter 100% de leurs prérogatives. • Choses déjà maîtrisées (par le passé) et peut-être oubliées, perdues, ... • Les espaces d'évolutions durant la formation, peuvent être adaptés grâce à l'acquis passé : Plus grande souplesse. • Orienter la formation de recyclage sur le coté pratique, le « savoir être » dans des cas aussi proche que possible de la réalité. • Mesures des compétences dans l'espace d'évolution des prérogatives. • Evaluer les plongeurs pour la totalité de leurs prérogatives !

Durée habituelle (moyenne) des stages de formation en CTR-CA :

Niveau I	3 jours
Niveau II	10 plongées
Niveau III	10 à 15 plongées
Niveau IV	2 semaines

Durée (maximum ?) proposée pour la certification :

Niveau I	1 jour - 2 plongées (plongée matin & après-midi) ou 2 plongées en deux mois de temps maximum ⁸ .
Niveau II	3 jours - 5 plongées (plongée matin & après-midi) ou 5 plongées en trois mois de temps maximum.
Niveau III	3 jours (plongée matin & après-midi) ou 6 plongées en trois mois de temps maximum.
Niveau IV	4 jours (plongée matin & après-midi) ou 8 plongées en trois mois de temps maximum.

⁸ La solution permettant de grouper les deux plongées de reprise sera préférée. Ce pour tous les niveaux.

Yannick GRASSET	Mémoire IR – CTR-CA « La certification des niveaux » Aspect pédagogique des plongées de réadaptation	Page 14 sur 37
--------------------	--	----------------

2.8 Idées générales de mon mémoire – Propositions pour la certification de niveaux

L'enseignement pratique & préparatoire lié directement à la sécurité devront être réalisées dans un cadre identique aux formations habituelles du niveau. C'est le cas par exemple d'un sauvetage, d'une REC, d'une RSE, d'un vidage de masque, Ce seront des **plongées purement techniques** et déclarées comme tel.

Les autres points d'enseignement, lié aux comportements, aux réactions, aux évolutions au maximum des prérogatives du niveau /.../ seront, de préférence remis à jour dans le cadre de plongées « **d'explorations déguisées** » ou par une « **mise en situation réelle d'intervention** ». Le plongeur candidat à la certification devra réagir à des cas probables de comportement d'un mauvais plongeur. Le moniteur se met alors en position de serre-file ou de collègue de palanquée autonomes, mais aussi de « mauvais plongeur » ou de plongeur ne respectant pas les consignes ; Charge alors au candidat au certificat de niveau de réagir de façon adaptée.

Comme dans le cas d'un enseignement traditionnel, il sera préférable de réitérer un exercice, même réalisé de façon probante afin de ne pas laisser le doute pour l'évaluation (Coup de chance !)

2.9 Objectif général

Garantir que le plongeur certifié est apte à évoluer en toute sécurité (pour lui et pour les autres), pour l'ensemble des plongées qu'il peut réaliser en exploitant l'ensemble de ces prérogatives.

Parrains : Raymond LEFEVRE et Eric ALBEROLA		
Memoire_2006.05.25		26/05/2006

2.10 Le niveau I

2.10.1 Hypothèse / Point de départ :

- Personnes concernées /
 - Plongeur de niveau I, ayant acquis son diplôme et ayant stoppé l'activité.
 - Plongeur volontaire souhaitant se remettre en cause.
 - Plongeur « moins volontaire » fortement conseillée par son DP ... pour une remise à niveau de ces compétences . . . au risque de ne plus pouvoir exploiter ces prérogatives pour des raisons de sécurité tant personnelles que collectives.
- Cas le plus défavorable :
 - Le niveau I est acquis de façon très ancienne.
 - Expérience faible.
 - Les acquis sont tous « oubliés » et nécessite des rappels.
 - /.../
 - Mais comme la bicyclette la pratique revient rapidement.
 - Les plongeurs pourront avoir été formés dans toutes régions, dans toutes structures adhérentes à la FFESSM.
 - Le plongeur recommence la pratique en CTR-CA.

2.10.2 Les principaux « Oublis⁹ » des formations antérieures :

- Matériel : Gréer / dégréer, entretien courant (rinçage, séchage /.../),
- Lestage,
- Travail de la stabilisation statique.
- Signes.
- Consignes de sécurités

2.10.3 Proposition d'enseignement pour la Certification du niveau I :

Contenu 1^{ère} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ ¹⁰	Matériel	Détendeurs Din / Etrier Gilet (Poche à plomb / ceinture) Equiper / déséquiper le bloc /.../	Autonomie avant la plongée permettant à l'encadrant de voir toutes les personnes de la palanquée.
MAJ	Réglementation ¹¹	Zone d'évolution à -20 m (ou -25 m si accord du DP ¹²), contre zone des 20 mètres au paravent. Encadrant 1 ^{er} à l'eau & dernier à en sortir, paliers, /.../	Sécurité avant tout.

⁹ « Oublis » signifiant ici que tout plongeur même bien formé, a une mémoire qui ne retient qu'une partie de l'enseignement ... ! Il ne s'agit en aucune façon d'un jugement de la formation antérieure.

¹⁰ MaJ : Mise à Jour des connaissances.

¹¹ Réglementation adaptée & limitée au niveau.

¹² DP = Directeur de Plongée.

Contenu 1^{ère} séance (suite):

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Sécurité	Comportement en palanquée : profondeur & distance par rapport au GdP ¹³ Courbe de sécurité. Prévention Baro oreille Prévention SP ¹⁴	Plaisir de plonger en toute sécurité. Certaine autonomie individuelle. Homogénéité des comportements.
MAJ	Technique (prépa)	Nage libre, PMT surface, Tech. de mise à l'eau, tech. d'immersion, apnée.	
MAJ / (bree-fing)	Technique (pratique)	Connaissance des signes simples, VDM ¹⁵ , LRE ¹⁶ , REC ¹⁷ ,	Communication adaptée Réflexe d'expiration <u>impératif</u> dès que le détendeur n'est plus en bouche)
Plongée	Technique	Gestes liés à la sécurité, lestage, stabilisation statique.	Maitrise des techniques de base de la plongée.
Plongée	Explo	Cadrée & planifiée	Contrôle du comportement et du respect des consignes.

Contenu 2^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
Contrôle	Matériel	Equipement et entretien	Rechercher l'autonomie du Niveau I pour son équipement et dés-équipement.
Contrôle	Régleme- ntation	Arrêté de 1998, adapté aux prérogatives du N I.	Sécurité individuelle & collective
Rappel	Sécurité	Consigne pour la plongé	Contrôle du respect des consignes
Plongée	Explo	Doit être cadrée et planifiée.	Contrôle du comportement & du respect des consignes

2.10.4 Critères d'évaluation

Qualitativement, l'évaluation doit répondre positivement à :

- Le plongeur a-t-il une connaissance suffisante des techniques de base nécessaire à l'obtention du Niveau I ?
- Mon candidat plongera-t-il avec plaisir et en toute sécurité pour tous les cas de plongées possible qu'il peut être amené à rencontrer en respectant le cadre de ces prérogatives ?

¹³ GdP = Guide de Palanquée.

¹⁴ SP = Suppression pulmonaire. Point à mettre bien en avant pour les chasseurs.

¹⁵ VDM : Vidage de Masque

¹⁶ LRE : Lâcher et reprise d'Embout.

¹⁷ REC : Remonté en Expiration contrôlée.

Pour la première question, l'évaluation ne se différenciera pas d'un enseignement pratique classique : Il s'agit de sanctionner une connaissance respectant les compétences du Niveau I.

Pour le second point, mon candidat devra avoir montré lors des deux plongées (1 technique & 1 exploration), son aptitude à respecter les consignes données (DP & GdP) ainsi que son aptitude à évoluer en palanquée.

2.10.5 Causes d'échec

Le point dominant de la différence entre le certificat, tel qu'il est proposé et l'évaluation d'un niveau I, dans le cadre d'une formation d'origine doit être **l'évaluation du comportement en palanquée.**

Par analogie, pour l'évaluation de ce comportement de plongeur il peut être utile de se poser les deux questions suivantes :

- Si je devais évaluer une personne à laquelle je suis attachée (enfants, parents, ami(e), ...), mon enseignement lui permettra-t-il de plonger sans risque ? Et ce dans toutes les situations possibles ?
- Si je devais retrouver ce plongeur dans le cadre d'une exploration ou je serais GdP, aurais-je plaisir à plonger ? (Par opposition, serais-je anxieux si je l'encadrais ?)

Sans que cette liste ne soit exhaustive, voici des exemples d'échec à la certification du niveau I :

- Le plongeur ne communique pas avec les signes de plongée adaptés,
- Le plongeur a une mauvaise position dans l'eau,
- Le plongeur ne maîtrise pas un niveau d'immersion constante,
- Le plongeur n'informe pas le GdP qu'il passe à mi-bouteille,
- Le plongeur n'informe pas le GdP qu'il est sur réserve,
- Le plongeur n'informe pas le GdP qu'il a froid,
- Le plongeur n'informe pas le GdP qu'il est essoufflé,
- Le plongeur n'adapte pas sa distance avec les autres plongeurs aux conditions de la plongée (courant, visibilité...),
- Le plongeur ne respecte pas les consignes du DP ou du GdP,
- Le plongeur n'informe pas le GdP qu'il peut avoir un soucis avant la mise à l'eau (fatigue, expérience, santé, ...).
- / . . . /

2.11 Le niveau II

2.11.1 Hypothèse / Point de départ :

- Personnes concernées /
 - Plongeur de niveau II, ayant acquis son diplôme et ayant stoppé l'activité.
 - Plongeur volontaire souhaitant se remettre en cause.
 - Plongeur « moins volontaire » fortement conseillée par son DP ... pour une remise à niveau de ces compétences.
- Cas le plus défavorable :
 - Le niveau II est acquis de façon très ancienne.
 - Expérience faible.
 - Les acquis sont tous « oubliés » et nécessite des rappels.
 - /.../
 - Mais comme la bicyclette la pratique revient rapidement.
 - Les plongeurs pourront avoir été formés dans toutes régions, dans toutes structures adhérentes à la FFESSM.
 - Le plongeur recommence la pratique en CTR-CA.

2.11.2 Les principaux « Oublies » des formations antérieures :

Quelles sont les choses fréquemment oubliées par un Niveau II ?

- Lestage,
- Technique sauvetage / assistance,
- Autonomie dans l'espace médian pour les personnes majeures, après décision du DP, (Gestion d'une palanquée)
- Adaptation à la profondeur (encadré à -40 mètres), Le plus souvent non évalué.

2.11.3 Proposition d'un enseignement pour la Certification du niveau II :

Contenu 1^{ère} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Matériel	Détendeurs Din / Etrier, Octopus Gilet / bouée Equiper / déséquiper le bloc.	Autonomie du plongeur lors de l'équipement.
MAJ	Réglementation ¹⁸	Définition d'une palanquée ! Autonomie à -20 m (ou -25 m si accord du DP), contre zone des 20 mètres au paravent. OU En palanquée encadrée à -40 mètres, matériel obligatoire, /.../	Sécurité avant tout. Mise à Jour des règles si nécessaire. Respect des règles.

¹⁸ Réglementation adaptée & limitée au niveau.

Contenu 1^{ère} séance (suite):

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Sécurité	Comportement en palanquée : profondeur & distance avec les autres plongeurs ou GdP, table, Courbe de sécurité,	Plaisir de plonger en toute sécurité. Certaine autonomie individuelle. Homogénéité des comportements.
MAJ	Technique (prépa.	Nage libre, PMT surface, Tech. de mise à l'eau, tech. d'immersion, apnée.	
MAJ (bree-fing)	Technique (pratique)	Connaissance des signes, VDM, LRE, REC, RSE, R à 2	Communication adaptée Réflexe d'expiration <u>impératif</u> dès que le détendeur n'est plus en bouche)
Plongée	Technique	Gestes liés à la sécurité : lestage, stabilisation statique, comportement en palanquée.	« Rappel » des gestes du N II

Contenu 2^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Physique	Compréhension des phénomènes
MAJ	Théorie	Décompression	Table / Ordinateur(s) et leur compatibilité dans des cas réels.
Contrôle	Technique	Signes	Sécurité.
Plongée	Technique	Retrouver ses appuis, stabilisation statique & dynamique, vitesse de remontée individuelle (Différence de profondeur limitée).	Retrouver les sensations et critères de la vitesse de remontée.
Plongée	Exploration	Conduite de palanquée	Gestion du retour en surface comme planifiée avant la mise à l'eau.

Contenu 3^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Anat. Physio.	Base de la compréhension des barotraumatismes, /.../
Contrôle	Réglementation	Arrêté de 1998, consignes de sécu usuelles, /.../	-
Plongée	Technique	Sauvetage / assistance -20 m	Avoir un plongeur apte à remonter un équipier de palanquée en difficulté.

Yannick GRASSET	Mémoire IR – CTR-CA « La certification des niveaux » Aspect pédagogique des plongées de réadaptation	Page 20 sur 37
--------------------	--	----------------

Contenu 3^{ème} séance (suite):

Type	Sujet	Contenu	Justification
Plongée	Exploration	Comportement en cas de présence d'un mauvais plongeur dans la planquée. Conduite de planquée.	Contrôle des aptitudes à l'autonomie du N II.

Contenu 4^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
Contrôle	Théorie	Anat. Physio.	-
Contrôle	Réglementation	Arrêté de 1998, consignes de sécu usuelles, /.../	-
Plongée	Technique	Sauvetage / assistance -20 m	-
Plongée	Exploration	Comportement en autonomie, Gestion de la planquée.	-

Contenu 5^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Baro, Acc toxiques, /.../	Prévention.
Plongée	Exploration	Comportement à -40 mètres	Exploitation des prérogatives du N II.

Remarque :

Le sujet de ce mémoire étant limité à l'enseignement de la pratique et de la préparatoire, la théorie n'a pas été détaillée. Ceci dit il me semble indispensable de lier certains enseignements à la théorie pour une bonne compréhension des phénomènes, tout en limitant le contenu au strict minimum adapté au niveau.

Comme lors d'un enseignement habituel, la maîtrise « une fois » d'un exercice ne veut pas dire que l'exercice est acquis. Tous les exercices devront donc avoir été réalisés de façon satisfaisante au moins deux fois de suite.

2.11.4 Critères d'évaluation

Il ne me semble pas impératif que le certificat de niveau II impose une technicité équivalente à l'évaluation qui en est demandé à la formation initiale. Par exemple lors du sauvetage, il sera préférable de mettre plus le point sur la sécurité et l'exécution globale sans exiger que « la remontée ne se face qu'à l'aide de la bouée, les palmes restant un apport ponctuelle ». Bien entendu ceci impose qu'en toute occasion la stabilisation soit maitrisée !

Parrains : Raymond LEFEVRE et Eric ALBEROLA		
Memoire_2006.05.25		26/05/2006

Qualitativement, l'évaluation doit répondre positivement à :

- Y a-t-il une connaissance suffisante des techniques de base nécessaire à l'obtention du Niveau II ?
- Mon candidat plongera-t-il avec plaisir et en toute sécurité pour tous les cas de plongées possible qu'il peut être amené à rencontrer en respectant le cadre de ces prérogatives ?

Pour la première question, l'évaluation ne se différenciera pas d'un enseignement classique : Il s'agit de sanctionner une connaissance respectant les compétences du Niveau II telles quelles sont décrites dans le manuel du moniteur. Par contre à la différence de l'évaluation du NIVEAU II, **on sera plus en attente d'un comportement, de réactions que d'une maîtrise parfaite d'un exercice**. Entre autre, pour **l'exercice d'assistance / sauvetage**, ou pourra tolérer plusieurs gonflages du gilet ou un léger palmage, ce afin d'éviter toute redescente **au cours de la remontée**.

Pour le second point, le candidat devra avoir montré lors des quatre plongées (2 techniques & 2 explorations), **son aptitude à respecter les consignes données (DP & GdP) ainsi que son aptitude à évoluer en palanquée**. De plus, il faudra lors de ces plongées, évaluer l'autonomie à - 20 mètres et le comportement en palanquée à -40 mètres.

2.11.5 Causes d'échec

Le point dominant de la différence entre le certificat, tel qu'il est proposé et l'évaluation d'un niveau II, dans le cadre d'une formation d'origine doit être **l'évaluation de l'autonomie dans l'espace médian et le comportement en palanquée dans l'espace lointain**.

Par analogie, pour l'évaluation de ce comportement de plongeur il peut être utile de se poser les deux questions suivantes :

- Si je devais évaluer une personne à laquelle je suis attachée (enfants, parents, amis, ...), mon enseignement lui permettra-t-il de plonger sans risque ? Et ce dans toutes les situations possibles ?
- Si je devais retrouver ce plongeur dans le cadre d'une exploration ou je serais GdP, aurais-je plaisir à plonger ? (Par opposition, serais-je anxieux si je l'encadrais ?)

Sans que cette liste ne soit exhaustive, voici des exemples d'échec à la certification du niveau II :

- Le plongeur ne maîtrise pas les gestes usuels demandé au niveau II : Stabilisation statique & dynamique, maîtrise de la vitesse de remontée (adaptée au choix de décompression), sécurité, /.../
- Le plongeur utilise le bloc de sécu pour ces paliers,
- Le plongeur n'a pas pu revenir au bateau,
- Le plongeur n'a pas respecté les consignes du DP,
- Le plongeur a perdu sa palanquée,
- Le plongeur a mal planifié son autonomie,
- Le plongeur est narcosé,
- Le plongeur a mal géré sa décompression,
- Le plongeur a mal géré la communication au sein de la palanquée,
- **Comportement inadapté en palanquée**
- /.../

2.12 Le niveau III

2.12.1 Hypothèse / Point de départ :

- Personnes concernées /
 - Plongeur de niveau II, ayant acquis son diplôme et ayant stoppé l'activité.
 - Plongeur volontaire souhaitant se remettre en cause.
 - Plongeur « moins volontaire » fortement conseillée par son DP ... pour une remise à niveau de ces compétences.
- Cas le plus défavorable :
 - Le niveau II est acquis de façon très ancienne.
 - Expérience faible.
 - Les acquis sont tous « oubliés » et nécessite des rappels.
 - /.../
 - Mais comme la bicyclette la pratique revient rapidement.
 - Les plongeurs pourront avoir été formés dans toutes régions, dans toutes structures adhérentes à la FFESSM.
 - Le plongeur recommence la pratique en CTR-CA.

2.12.2 Les principaux « Oublies » des formations antérieures :

Avec nos expériences d'encadrant en plongée, quels pourraient être la caricature d'un mauvais élève ayant acquis le NIVEAU III ? Quelles sont les choses qu'il oublie le plus fréquemment ?

- Lestage, D'autant plus grave que la profondeur devient importante : Risque de noyade et / ou d'essoufflement si sur lestage.
- Sauvetage,
- Autonomie dans la limite des -60m, à même été rarement / jamais évaluée dans le cadre des formations « courtes »
- Adaptation à la profondeur, à même été rarement réalisée dans le cadre des formations « courtes » (réalisée plus souvent après l'obtention du niveau.)
- Nitrox ou Trimix,
- Comportement en palanquée¹⁹.

¹⁹ Nous avons tous déjà noté que les palanquées les plus « hétérogènes » au fond sont celles constituées de plongeurs de niveau III et plus : Il s'agit souvent de plongeur se mettant à l'eau ensemble, se retrouvant au palier ensemble, mais effectuant des plongées en « individuel ».

2.12.3 Proposition d'un enseignement pour la Certification du niveau III :

Contenu 1^{ère} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Matériel	Détendeurs Din / Etrier, Octopus Gilet / bouée Equiper / déséquiper le bloc.	Autonomie du plongeur lors de l'équipement.
MAJ	Réglementation ²⁰	Définition d'une palanquée ! Autonomie à -60 m STRICTE, matériel obligatoire, /.../	Sécurité avant tout. Rappel des règles de l'autonomie pour les grands fonds. Mise à Jour des règles si nécessaire.
MAJ	Sécurité	Comportement en palanquée : profondeur & distance avec les autres plongeurs, table, ordinateurs ²¹ ,	Plaisir de plonger en toute sécurité. Certaine autonomie individuelle. Homogénéité des comportements.
MAJ (bree-fing)	Techniques de plongée (pratique)	de Connaissance des signes, VDM, LRE, REC, RSE, R à 2	Communication adaptée Réflexe d'expiration <u>impératif</u> dès que le détendeur n'est plus en bouche)
Plongée	Technique	Gestes liés à la sécurité : lestage, stabilisation statique, comportement en palanquée.	« Rappel » des gestes du N III
Plongée	Exploration	Gestion du retour surface par le candidat,	Autonomie, planification des plongées.

Contenu 2^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Physique	Compréhension des phénomènes
MAJ	Théorie	Décompression	Table / Ordinateur(s) et leur compatibilité dans des cas réels.
Contrôle	Technique	Signes	Sécurité.
Plongée	Technique	Retrouver ses appuis, stabilisations statique & dynamique, vitesse de remontée individuelle (Différence de profondeur limitée).	Retrouver les sensations et critères de la vitesse de remontée.
Plongée	Exploration	Observation des comportements en palanquée pour correction.	Profondeur limitée à -40.

²⁰ Réglementation adaptée & limitée au niveau.

²¹ Et compatibilité des différents moyens de décompression.

--

Contenu 3^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Anat. Physio.	Base de la compréhension des barotraumatismes, /.../
Contrôle	Réglementation	Arrêté de 1998, consignes de sécu usuelles, /.../	-
Plongée	Technique	Signes, panne d'air, essoufflement	Progression de la profondeur jusqu'à -50 mètres.
Plongée	Exploration	Comportement en cas de présence d'un mauvais plongeur dans la planquée. Conduite de planquée & retour surface.	Contrôle des aptitudes à l'autonomie du N III.

Contenu 4^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
Contrôle	Théorie	Anat. Physio.	-
Contrôle	Réglementation	Arrêté de 1998, consignes de sécu usuelles, /.../	-
Plongée	Technique	Signes, réaction panne d'air / essoufflement à -60 mètres	Pleine exploitation des prérogatives du NIII, Sauvetage à -60 mètres.
Plongée	Exploration	Comportement en autonomie, Gestion de la planquée.	-

Contenu 5^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Baro, Accidents toxiques, /.../	Prévention.
Plongée	Exploration	Mise en situation d'autonomie à -60 mètres	Evaluation de la planification et exécution d'une plongée dans la limite de -60 mètres. Evaluation des réactions sur interventions (assistance, sauvetage)

Contenu 6^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Tout	Synthèse
Plongée	Exploration & synthèse	Synthèse du comportement à -60 mètres	Synthèse : planification, exécution d'une plongée dans la limite de -60 mètres. Synthèse des interventions.

2.12.4 Critères d'évaluation

Qualitativement, l'évaluation du niveau III doit répondre positivement à :

- Y a-t-il une connaissance suffisante des techniques de base nécessaire à l'obtention du Niveau III ?
- Mon candidat plongera-t-il avec plaisir et en toute sécurité pour tous les cas de plongées possible qu'il peut être amené à rencontrer en respectant le cadre de ces prérogatives ?

Pour la première question, l'évaluation ne se différenciera pas d'un enseignement classique : Il s'agit de sanctionner une connaissance respectant les compétences du Niveau III telle qu'elles sont décrites dans le manuel du moniteur. La seule différence viendra de la profondeur à laquelle les évaluations auront lieu : Elles devront être en rapport avec les prérogatives du NIII, soit -60 mètres. D'autre part, au lieu de donner la priorité à un exercice de sauvetage ou d'assistance bien réalisé (sans regonflage de la bouée ou sans palmage), **on y préférera une intervention efficace évitant toute redescente par des réactions appropriées.**

Pour le second point, mon candidat devra avoir montré lors des deux plongées (1 technique & 1 exploration), son aptitude à :

- respecter les consignes données (DP s'il y en a un),
- Evoluer en palanquée à -60 mètres de fond,
- Planifier, organiser sa plongée.

2.12.5 Causes d'échec

Le point dominant de la différence entre le certificat, tel qu'il est proposé et l'évaluation d'un **niveau I ???**, dans le cadre d'une formation d'origine doit être l'évaluation du comportement en palanquée.

Par analogie, pour l'évaluation de ce comportement de plongeur il peut être utile de se poser les deux questions suivantes :

- Si je devais évaluer une personne à laquelle je suis attachée (enfants, parents, amis, ...), mon enseignement lui permettra-t-il de plonger sans risque ? Et ce dans toutes les situations possibles ?
- Si je devais retrouver ce plongeur dans le cadre d'une exploration ou je serais autonome, aurais-je plaisir à plonger ? (Par opposition, serais-je anxieux si je l'encadrais ?)

Parmi les causes d'échec, sans que celles-ci ne soient exhaustives :

- Un sauvetage non réalisé principalement au gilet (éviter un essoufflement à -60 mètres)
- Manque de communication au sein de la palanquée,
- Manque d'observation au cours de la plongée,
- Usage du bloc de sécu.
- Non retour au bateau, **orientation**,
- Le plongeur n'a pas respecté les consignes du DP,
- Le plongeur a perdu sa palanquée,
- Le plongeur a mal planifié son autonomie **et remonte avec peu ou pas d'air**,
- Le plongeur est narcosé,
- Le plongeur a mal géré sa décompression,
- Mauvais profil de la plongée,
- Gestion anticipation de la décompression mauvaise,
- Sauvetage / assistance non fait,
- /.../

2.13 Le niveau IV

2.13.1 Hypothèse / Point de départ :

- Personnes concernées /
 - Plongeur de niveau IV, ayant acquis son diplôme et ayant stoppé l'activité.
 - Plongeur volontaire souhaitant se remettre en cause.
 - Plongeur « moins volontaire » fortement conseillée par son DP ... pour une remise à niveau de ces compétences.
- Cas le plus défavorable :
 - Le niveau IV est acquis de façon très ancienne.
 - Expérience faible.
 - Les acquis sont tous « oubliés » et nécessite des rappels.
 - /.../
 - Mais comme la bicyclette la pratique revient rapidement.
 - Les plongeurs pourront avoir été formés dans toutes régions, dans toutes structures adhérentes à la FFESSM.
 - Le plongeur recommence la pratique en CTR-CA.

2.13.2 Les principaux « Oublies » des formations antérieures :

Avec nos expériences d'encadrant en plongée, quels pourraient être la caricature d'un mauvais élève ayant acquis le NIVEAU IV ? Quelles sont les choses qu'il oublie le plus fréquemment ?

- Conduite et planification de palanquée,
- Orientation,
- Gestion stock d'air
- Sauvetage,
- Notion de responsabilité !!!
- Bon usage et compatibilité des différents moyens de décompression.
- La théorie !!!
- Le Niveau IV est un pré requis au MF1 mais aussi au niveau V !

Contenu 1^{ère} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Réglementation	Sécurité, respect des réglementations, définition de la palanquée, responsabilités, arrêté de 1998 versus 1991,	Le NIV est un pré requis au NV et au MF1 ... !
MAJ	Matériel	Din / étrier, 2 détenteurs, réserve / mano, gilet / bouée, Poche à plombs / ceinture, /.../ Existence Nitrox et Trimix,	Responsabilités !

Contenu 1^{ère} séance (suite) :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Sécurité	Consigne / briefing, Planification palanquée, Communication palanquée,	Responsabilités.
MAJ	Plongée Tech. (briefing)	Signes, VDM, LRE, REC, RA2, RSE, stabilisation statique et dynamique, dans petit fond,	Maitrise des gestes, signes et interventions.
Plongée	Technique	Drill des différents exercices précédents.	Reprise de contact avec le minimum nécessaire.
Plongée	Exploration	Gestion de la déco et retour surface	Orientation, gestion d'air,

Contenu 2^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
Ctrl ²²	Sécurité		
Ctrl	Matériel		
MAJ	Théorie	Equipement et entretien courant,	
MAJ	Théorie	Lois Physiques	Faire en sorte que le NIV dispose des bases pour expliquer simplement les phénomènes.
MAJ	Plongée Technique	Sauvetage / assistance décollage et remonté sur quelques mètres, maîtrise vitesse de remontée individuelle,	Orientation, gestion d'air,
Ctrl	Plongée Technique	Signes, VDM, LRE, REC, RA2, RSE,	
MAJ	Plongée Exploration	Gestion explo : orientation, gestion d'air, intérêt de la plongée et retour surface	

Contenu 3^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Lois physiques	Faire en sorte que le NIV dispose des bases pour expliquer simplement les phénomènes.
Ctrl	Matériel		
MAJ	Matériel	Comment conseiller un plongeur pour son choix de matériel.	

²² Ctrl = Contrôle.

Contenu 3^{ème} séance (suite):

Type	Sujet	Contenu	Justification
Ctrl	Théorie	Sécurité	
MAJ	Plongée Technique	Drill des gestes techniques, assistance / sauvetage de -20 à -3 mètres,	
MAJ	Plongée Exploration	Gestion fin de plongée = explo : orientation, gestion d'air, intérêt de la plongée et retour surface	Il existera dans la palanquée un mauvais plongeur dont le rôle est tenu par le moniteur.

Contenu 4^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Anatomie / Physiologie	1 ^{er} sur 2 cours.
Ctrl	Matériel	Contrôle de la maîtrise du « conseil »	
MAJ	Pratique	Matelotage / Manœuvres.	Le N IV doit être capable de participer aux manœuvres, voir de prendre des initiatives !
MAJ	Plongée Technique	Assistance / Sauvetage de -20 / -25 mètres avec accès surface.	Exercice Du NIV
MAJ	Plongée Exploration	Gestion de l'orientation, déco et retour surface	Guide de palanquée

Contenu 5^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
Ctrl	Sécurité	Maîtrise arrêté 1998 (2001).	Responsabilités.
Ctrl	Matelotage	Participation aux manœuvres	
MAJ	Théorie	Briefing d'avant plongée	Sécurité et organisation
MAJ	Plongée Technique	Guide de palanquée pour exploration sur -40 mètres : maîtrise du briefing, de la plongée et du retour surface. Débriefing si besoin.	Il existera dans la palanquée un mauvais plongeur dont le rôle sera tenu par le moniteur. Attente des réactions d'un guide de palanquée.

Contenu 6^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Anatomie / Physiologie	2 ^{ème} sur 2 cours.
MAJ	Théorie	Accidents 1 ^{er} sur 2. Baro & toxique.	On n'attendra pas une maîtrise complète du phénomène, de la loi, mais une connaissance de l'application directe à la plongée.

Yannick GRASSET	Mémoire IR – CTR-CA « La certification des niveaux » Aspect pédagogique des plongées de réadaptation	Page 30 sur 37
--------------------	--	----------------

Contenu 6^{ème} séance (suite) :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Plongée Technique	Assistance / sauvetage sur -30 à -40 mètres	Exploitation des prérogatives.
MAJ	Plongée Exploration	Gestion complète plongée explo pour une palanquée de N II sur -40 mètres	Il existera dans la palanquée un mauvais plongeur dont le rôle sera tenu par le moniteur. Attente des réactions d'un guide de palanquée.

Contenu 7^{ème} séance :

Type	Sujet	Contenu	Justification
MAJ	Théorie	Accidents 1 ^{er} sur 2. Baro & toxique	2 ^{ème} sur 2 cours.
Crtl	Théorie	Lois Physiques & Anatomie / Physiologie.	
MAJ	Plongée Technique	Exploration sur -60 mètres avec un « mauvais plongeur ».	Le N IV doit être apte à s'intégrer dans une palanquée de NIII à -60. Réactions aux situations.

Contenu 8^{ème} séance : séance de synthèse

Type	Sujet	Contenu	Justification
Crtl	Théorie	Baro, anat. / physio, accidents, lois physiques.	
Crtl	Théorie	Réglementation, responsabilité	
Ctrl	Technique	Matelotage, Manœuvres	
Ctrl	Plongée Technique	Plongée d'exploration sur -40 / -45 mètres	Il existera un mauvais plongeur, le NIV devra réagir de façon adaptée.

2.13.3 Critères d'évaluation

Qualitativement, l'évaluation doit répondre positivement à :

- Y a-t-il une connaissance suffisante des techniques de base nécessaire à l'obtention du Niveau IV ?
- Mon candidat plongera-t-il avec plaisir et en toute sécurité pour tous les cas de plongées possible qu'il peut être amené à rencontrer en respectant le cadre de ces prérogatives ?

Pour la première question, l'évaluation ne se différenciera pas d'un enseignement classique : Il s'agit de sanctionner une connaissance respectant les compétences du Niveau IV. A cette évaluation, il devra être ajouté l'évaluation de la conduite de palanquée de NI & NII ainsi que l'autonomie à -60 mètres.

Parrains : Raymond LEFEVRE et Eric ALBEROLA		
Memoire_2006.05.25		26/05/2006

Pour le second point, mon candidat devra avoir montré lors de quatre plongées, son aptitude à respecter les consignes données par le DP ainsi que son aptitude à conduire des palanquées de niveau I et de niveaux II. Il devra entre autre avoir pris toutes les précautions d'usage lors de son briefing en rappelant succinctement les consignes de sécurité.

2.13.4 Causes d'échec

Le point dominant de la différence entre le certificat, tel qu'il est proposé et l'évaluation d'un niveau IV, dans le cadre d'une formation d'origine doit être l'évaluation du comportement de guide de palanquée et d'autonome à -60 mètres.

Par analogie, pour l'évaluation de ce comportement de plongeur il peut être utile de se poser les deux questions suivantes :

- Si je devais confier à ce plongeur niveau IV une personne à laquelle je suis attachée (enfants, parents, amis, ...), mon enseignement lui permettra-t-il de plonger sans risque ? Et ce dans toutes les situations possibles ?
- Si je devais retrouver ce plongeur dans le cadre d'une exploration, aurais-je plaisir à plonger ? (Par opposition, serais-je anxieux si je l'encadrerais ?)

Parmi les causes d'échec à cette certification proposée :

- Le plongeur n'est pas apte à planifier et conduire une palanquée de NI dans l'espace médian ou une palanquée de NII dans l'espace lointain :
 - Non adaptation au niveau du plongeur le plus faible,
 - Non observation d'une narcose,
 - Non communication avec les membres de la palanquée,
 - **Individualisme prononcé**
 - Pas d'intérêt pour la plongée,
 - Mauvaise gestion de l'orientation,
 - Mauvaise gestion de l'air,
 - Mauvais profil de plongée,
- Le plongeur sait s'intégrer dans une palanquée d'autonomes NIII,
- Le plongeur ne sait pas de façon simple expliquer les phénomènes physiques couramment rencontrer en plongée (lestage, relevage / Archimède, décompression / Mariotte + Henry + Dalton, barotraumatisme / Mariotte, accidents toxiques / Henry, /.../

2.14 Généralités

Heureusement les plongeurs acceptent majoritairement qu'après une pause, une mise à niveau soit faite. Ceci afin de les remettre dans le bain avec un niveau leur permettant de nouveau la pleine exploitation de leurs prérogatives. Nous pouvons même voir, de façon « ponctuelle », certain(e)s plongeurs demander d'eux même une plongée de reprise de contact en début de saison.

Malheureusement, il existe aussi des personnes n'acceptant pas cette remise en cause. Ces personnes sont dangereuses pour eux mais aussi pour les autres.

Une telle proposition permet donc de résoudre ce souci en instaurant un cursus de remise à niveau.

• Conclusion / recommandation

Un bon usage du carnet de plongée devrait déjà permettre de simplifier les choses pour le plongeur :

Tampon & signature du moniteur authentifiant le contenu des informations : Temps & profondeur.
Apprendre aux plongeurs à remplir un carnet de plongées ! Avec autre chose que temps / profondeur : Comportement en palanquée, gestion du stock d'air, profils de la plongée, /.../, Bio, photos,

Laisser au moniteur une place pour une mention du comportement en palanquée des plongeurs encadrés.

Laisser plus de place pour une mention sur la gestion de la plongée par les plongeurs autonomes (Orientation, gestion de l'air, ...) et surtout respect des consignes données avant l'immersion par le DP.

Sensibiliser PLUS les plongeurs sur les conséquences possibles d'une coupure importante entre deux plongées. Ceci étant d'autant plus vrai que les plongeurs ont accès à l'autonomie.

Manque un système d'évaluation des connaissances théoriques.

Pourrait être un futur travail. : Il serait intéressant de développer un questionnaire style QCM avec des questions remisent au goût du jour (évolution des connaissances).

Ce sujet n'est qu'un petit pas vers une définition pratique d'une certification de niveau. Ce certificat, de validité limité dans le temps et demandant un minimum d'expérience, permettrait ET aux plongeurs ET aux Directeur de plongée de pratiquer leur activité préférée la tête plus libre.

/.../

3 Annexe A

3.1 Proposition de définition de l'usage du certificat de Niveau :

3.1.1 Le cadre

Afin de palier les oublies et déformations des connaissances, dues au temps mais aussi dues au manque de pratique,

Afin de permettre à nos plongeurs une pleine exploitation de leurs prérogatives sans que le directeur de plongée ne se fasse des cheveux blancs, soit à la constitution des palanquées, soit durant les plongées, voir au retour des palanquées à la simple énoncée des paramètres de la plongée /.../

Afin de proposer à nos plongeurs, des palanquées le plus homogène possible,

Afin de permettre à nos plongeurs des remises à jours sur l'évolution des connaissances théoriques, sur l'évolution de la technique, sur l'évolution des matériels, /.../.

Afin que nos plongeurs soient en permanence au maximum de la maîtrise de la plongée pour leur sécurité et celle des autres,

Afin de permettre à nos plongeurs une évaluation sur l'ensemble de leurs prérogatives.

Un certificat de Niveau serait obtenu :

Soit après le passage du niveau en question,

Soit après la remise à niveau (Cadre de ce mémoire).

/.../

ET le tout dans la limite où le plongeur est en mesure de justifier d'une expérience probante en un temps limité.

Un certificat de Niveau ne resterait valide qu'à partir du moment où le plongeur serait en mesure de justifier d'une expérience concluante, minimum dans un temps limité.

Sans que cela ne puisse être figé, voici un exemple de l'expérience minimum que l'on pourrait demander à nos plongeurs :

	Certificat de Niveau I	Certificat De niveau II	Certificat de Niveau III	Certificat De Niveau IV
Mode d'acquisition	Passage OU Certificat N I ET Justifier de l'expérience minimum probante dans le temps limite.	Passage OU Certificat N II ET Justifier de l'expérience minimum probante dans le temps limite.	Passage OU Certificat N III ET Justifier de l'expérience minimum probante dans le temps limite.	Passage OU Certificat N IV ET Justifier de l'expérience minimum probante dans le temps limite.
Expérience minimum requise	Deux plongées probantes dans les deux derniers mois.	Quatre plongées probantes dans les trois derniers mois, dont deux en autonomie et deux encadré à -40 mètres.	Six plongées probantes dans les trois derniers mois, dans le cadre d'une autonomie et dont deux au moins seront à palanquée, dont au moins 4 des profondeurs \geq 50 mètres.	Dix plongées probantes dans les trois derniers mois, en situation d'encadrement de palanquée, dont au moins 4 dans l'espace lointain.
Plongée probante ?	Sur avis du guide de palanquée, le comportement du plongeur du DP (plongeur en autonomie) est conforme à ce que l'on attend d'un plongeur de Niveau I (Confère l'évaluation du Niveau I en formation)	Sur avis du guide de palanquée (plongeur encadré) ou sur avis du plongeur en autonomie, le comportement en palanquée est conforme à ce que l'on attend d'un plongeur de Niveau I (Confère l'évaluation du Niveau I en formation)	Sur avis du DP et étayé par les observations de moniteurs, « proche » avec leur situation de serre-file, le comportement en palanquée ou en situation de palanquée ainsi que la gestion / serre-file, le comportement en palanquée ainsi que la gestion / serre-file, le comportement en palanquée ont été conformes à ce que l'on attend d'un plongeur de Niveau I (usage du bloc de sécu, ...), (usage du bloc de sécu, ...), Pas de planification de la plongée, Erreur d'orientation (Pas de retour au bateau), Non respect de la réglementation	Sur avis du DP et étayé par les observations d'un E3 en situation de palanquée ainsi que la planification de la plongée, le comportement en palanquée ainsi que la gestion / serre-file, le comportement en palanquée ont été conformes à ce que l'on attend d'un plongeur de Niveau I (usage du bloc de sécu, ...), (usage du bloc de sécu, ...), Pas de planification de la plongée, Erreur d'orientation (Pas de retour au bateau), Non respect de la réglementation
Critère d'échec	Mauvais lestage, Mauvaise stabilisation, Non respect des consignes données par le guide de plongée,	Mauvaise gestion de l'air (usage du bloc de sécu, ...), Pas de planification de la plongée, Erreur d'orientation (Pas de retour au bateau), Non respect de la réglementation	Mauvaise gestion de l'air (usage du bloc de sécu, ...), Pas de planification de la plongée, Erreur d'orientation (Pas de retour au bateau), Non respect de la réglementation	Mauvaise gestion de l'air (usage du bloc de sécu, ...), Pas de planification de la plongée, Erreur d'orientation (Pas de retour au bateau), Non respect de la réglementation

Yannick GRASSET	Mémoire IR – CTR-CA « La certification des niveaux » Aspect pédagogique des plongées de réadaptation	Page 36 sur 37
--------------------	--	----------------

3.1.2 Justifications des choix

Le temps de deux et trois mois, permet qu'une remise en cause du certificat soit automatique si une coupure de quelques mois est faite, comme en hiver par exemple. Après une coupure de cette durée il me semble nécessaire de reprendre contact avec l'élément liquide, ...

Pour que le niveau I continue d'être certifié, une moyenne d'une plongée par mois suffit (Soit douze plongées par an en moyenne). Pour nos plongeurs Niveau I faisant une pose de plus de deux mois en hiver, la coupure est trop longue pour maintenir le certificat. Deux plongées probantes de reprise lui permettraient d'être certifié de nouveau. Ce niveau d'exigence reste « faible » mais suffisant.

Pour que le niveau II continue d'être certifié, une moyenne de seize plongées par an suffit. Pour nos plongeurs Niveau II faisant une pose de plus de trois mois en hiver, la coupure est trop longue pour maintenir le certificat, quatre plongées probantes (dont deux en autonomie et deux encadrées dans l'espace lointain) de reprise permettront d'être certifié de nouveau.

Pour que niveau III continue d'être certifié, une moyenne de deux plongées par mois suffit. (Soit vingt-quatre plongées par an). Pour nos plongeurs Niveau III faisant une pose de plus de trois mois en hiver, la coupure est trop longue pour maintenir le certificat, six plongées probantes de reprise dont deux au-delà de -50 mètres permettront d'être certifié de nouveau.

Pour que niveau IV continue d'être certifié, une moyenne de quarante plongées par an suffit. Pour nos plongeurs Niveau IV faisant une pose de plus de trois mois en hiver, la coupure est trop longue pour maintenir le certificat, Dix plongées probantes de reprise en situation d'encadrement, dont quatre au moins dans l'espace lointain, permettront d'être certifié de nouveau.

3.1.3 Les avantages d'un tel certificat de niveau

- Remise à niveau dans le cadre
 - De l'enseignement fédéral,
 - **De l'évolution des connaissances de la technique,**
 - **De l'évolution des connaissances de la théorie,**
 - **De l'évolution des matériels,**
 - **De l'évolution des gens,**
- Eviter les techniques inutiles pour des formations de niveau supérieur.
 - Avec le principe d'une validité limitée dans le temps et limitée à un minimum d'expérience requis pour un temps donné, il pourrait être intéressant qu'un certificat soit valide pour débiter une formation au niveau supérieur. (Garantie d'un niveau réellement assimilé et d'une pratique régulière). En quelque sorte, créer les mêmes obligations que celles que l'ont accepté volontairement au collège. Cela ne doit pas être choquant ?
- **Permettre au plongeur une actualisation de leurs connaissances sur une durée inférieure à leur stage de formation initiale.**

Parrains : Raymond LEFEVRE et Eric ALBEROLA		
Memoire_2006.05.25		26/05/2006

4 Annexe B

4.1 Sondage en Cote-d'Azur

Afin de disposer du maximum d'informations, j'ai effectué un sondage, anonyme sur la région Cote-d'Azur. Me présentant comme NIII ayant arrêté la plongée durant deux ans, je demandais si mon diplôme me permettait de plonger de nouveau ou si une formation devait être suivie.

- 9.1 % des structures contactées affirment que mon diplôme est acquis à vie, je recommence à plonger simplement avec licence et certificat médical.
- 9.1 % des structures contactées proposent une reprise en douceur. Pas de détail donné.
- 77.3 % des structures contactées proposent quelques plongées de réadaptations. Le cadre varie : Plongées encadrées, Plongées techniques, adaptation à la profondeur, /.../ Le nombre varie de 1 à 3 ou «quelques»
- Parmi ces 77,3 %, 1 structure contactée sur 5 environ propose aussi des plongées techniques.

A quelques exceptions près, la grande majorité des structures contactées propose une remise à niveau, sans pouvoir le définir précisément. Trop de détail découragerait sans doute les plongeurs.

Une proposition commune de remise à niveau aurait alors l'avantage de donner à tous les plongeurs les mêmes informations quant à leurs premières plongées.